

## Redressement fiscal pour travaille occulte

Par **micHEL**, le **19/01/2010** à **18:46**

Bonjour,

j ai un redressement fiscal pour travail occulte de 2003 à 2007 les impots me demande la somme de 200 000 euros pour cette période j aurai beaucoup moins à payer mais j ai eu taxation d office  
j ai été à la commission départementale des impots il ont donné avis défavorable à votre avis que me conseilliez vous? ou que pourrais je encore essayer ou aller en contentieux? combien pourrait coûter une procédure ?

merci de votre aide

Par **Thierry Nicolaidès**, le **20/01/2010** à **10:07**

consultez un avocat fiscaliste . montrez lui votre dossier rapidement . lui seul pourra vous dire quoi faire et vos chances de succès

une réclamation contentieuse nécessaire coûte environ 1 500 euros . une procédure devant le Tribunal administratif coûte plus de 2 000 euros

bon courage

Par **lolo12**, le **18/02/2010** à **12:11**

bonjour,

à combien ont ils estimé le montant de la fraude? par an?est ce sur le chiffre d affaire?  
cdlt

Par **LAU79**, le **25/04/2010** à **11:44**

Bonjour,

Je suis dans la même situation; activité occulte et rectification d'office pour "seulement"

55000euro sur 2007 et 2008. Je suis inscrit AE depuis un an mais cela ne semble pas influencé les impôts.

Pour Michel: Avez vous eu des réponses sur une défense à suivre?

Par **Thierry Nicolaidès**, le **27/04/2010 à 10:59**

une procédure pourrait couter plus de 5 000 euros HT

mais si cela peut vous permettre d'éviterles pénalités , cela vaut le coup

Il faudrait que j'en sache plus pour apprécier exactement votre situation

A bientôt?

Thierry Nicolaidès